



# Commune info

Mairie de CHAUCENNE

Juillet - Août 2023

## Fermeture estivale de la bibliothèque...



La Bibliothèque de Chauenne vous accueille tous les lundis de 16h30 à 19h pendant le mois de juillet.

C'est le moment de faire le plein de lectures estivales!

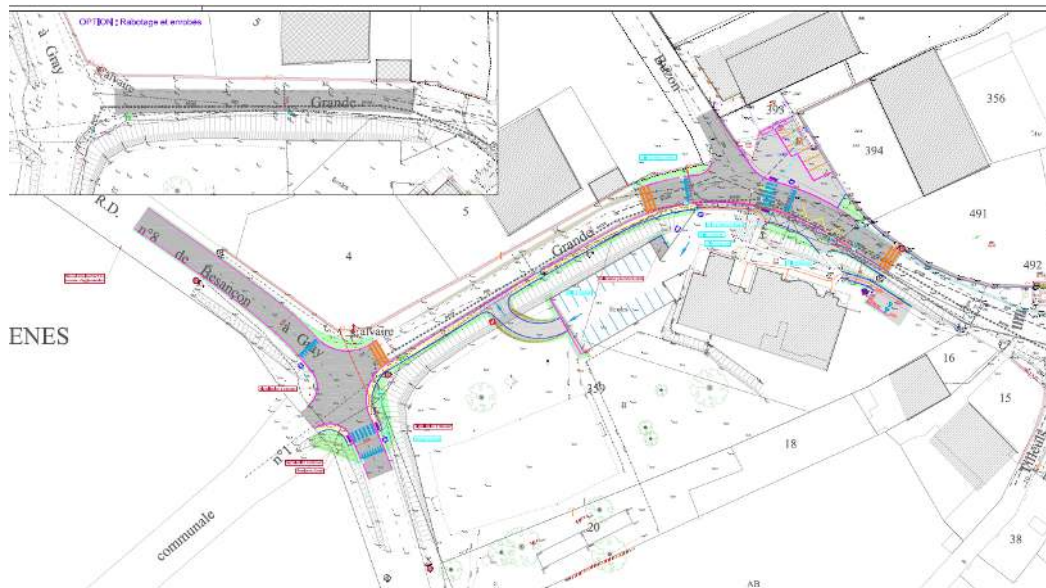
**Bonnes vacances à tous!**

Dans ce numéro...

Travaux voirie	1
Les marcheurs de Chauenne, Prévention des piqûres de tiques	2
Urbanisme, Alerte sécheresse	3
Manifestations du comité des fêtes, Recherches généalogiques	4



## Travaux voirie...



## Réfection et aménagement Centre de Vie et Route de Noironte

Les travaux d'aménagement du parking du Centre de Vie et la réfection de la route de Noironte débuteront avec les vacances scolaires d'été. Comme indiqué sur le plan ci-dessus, 2 plateaux surélevés seront installés, le premier au carrefour de la RD8 et de la Grande Rue, le second devant le Centre de Vie, afin de sécuriser l'entrée du village et les abords de l'école. L'accès au parking du Centre de Vie sera modifié et bénéficiera d'une circulation en sens unique. Deux lampes de rue supplémentaires seront installées au carrefour de la RD8 et la Grande Rue, et à l'angle de la rue des Essarts Buzon et de la Grande Rue. Pour optimiser les coûts et éviter de gêner la circulation en période scolaire, la Route de Noironte sera également reprise pendant l'été. Les travaux permettront de faciliter la route pour le passage des camions forestiers. Grand Besançon prend ces travaux en charge à hauteur de 60% environ. Les travaux de la route de Noironte sont financés par le Fond Européen à hauteur de 80%, les 20% restant sont pris en charge par GBM.

### COUTS OPERATION HT

	GLOBAL	CHAUCENNE
Travaux	156 354,70 €	63 010,94 €
Eclairage public	3 770,00 €	1 519,31 €
Prestations intellectuelles	7 800,00 €	3 143,40 €
Divers	21 840,00 €	8 801,52 €
<b>TOTAL OPERATION =</b>	<b>189 764,70 €</b>	<b>76 475,17 €</b>

## Les marcheurs de Chaucenne...

C'est à l'initiative de Jeannot Brocard en 2010 que l'activité marche a débuté avec 5 à 6 marcheurs, uniquement le lundi matin.

Progressivement, le groupe s'est étoffé avec des personnes ne travaillant pas le lundi ou au moment de leur départ en retraite.

Actuellement, le groupe comporte une quinzaine de marcheurs, dont certains viennent de communes voisines de Chaucenne. Pendant les vacances ou les jours fériés, des personnes toujours en activité rejoignent le groupe.

Les marcheurs se retrouvent tous les lundis et jeudis, départ 8h30 pour 10 à 12 km, y compris les jours fériés. Les randonnées partent la plupart du temps depuis Chaucenne et parfois depuis une autre commune proche (ex: Emagny, Audeux....) avec Dédé comme guide.



Pas de cotisation demandée. Seule exigence : être à l'heure au départ pour ne pas faire attendre le groupe. Une bonne occasion de découvrir notre bel environnement !

## Prévention des piqûres de tiques...



Conseils pour se protéger des piqûres de tiques, les bons gestes à adopter :

Lors de vos activités de loisirs, de travail de pleine nature : promenades, randonnées en forêt, jardinage en zone végétalisée, adoptez les bons gestes pour éviter d'être piqué par des tiques :

Portez des vêtements de couleur claire (pour mieux repérer les tiques), couvrants et ajustés au niveau du cou, des poignets et des chevilles.

Mettez des chaussures fermées et glissez les bas de pantalon dans les chaussettes afin que les tiques ne s'insèrent pas par les ouvertures. Le port d'un chapeau est conseillé, notamment pour les jeunes enfants,

Évitez les herbes hautes, les sous-bois, les broussailles et les branches basses. Restez sur les chemins et sentiers débroussaillés. Ne vous asseyez pas à même le sol et utilisez un tissu de couleur claire pour les pique-niques.

Inspectez minutieusement (car la tique, au stade de nymphe ne mesure que 1 à 3 mm), votre corps - le cuir chevelu, l'aine, les aisselles, le pli des genoux... - à la recherche d'éventuelles tiques. Renouvelez le contrôle le lendemain.

En cas de piqûre de tique, comment la retirer :

Le retrait de la tique doit se faire le plus rapidement possible car plus une tique reste fixée longtemps et plus le risque de transmission de maladies augmente si elle est infectée.:

Utilisez un crochet à tique ou tire-tique (disponible en pharmacie ou para-pharmacie),

Désinfecter et surveiller la zone de piqûre. Si une ou des plaques rouges apparaissent autour de la zone piquée dans les jours ou semaines qui suivent, consultez un médecin.

Les tiques sont des acariens visibles à l'œil nu, de très petites tailles. Elles vivent ancrées sur la peau des mammifères, des oiseaux... L'Homme est donc un hôte accidentel.

L'activité de la tique (recherche d'un hôte) est saisonnière et abondante entre avril et octobre et s'effectue lorsque les conditions environnementales sont optimales : chaud et humide. Les tiques apprécient les milieux humides : tapis de feuilles, herbes hautes, forêts. On les trouve aussi bien dans les espaces naturels que dans les parcs et jardins.

Signalement-Tique !

<https://www.citique.fr/signalement-tique/>

Signalez vos piqûres de tiques depuis votre smartphone, votre ordinateur ou sur papier... Envoyez la ou les tiques piqueuses et faites avancer la science avec CITIQUE. CITIQUE est un programme de recherche participative partenarial qui vise à mieux comprendre l'écologie des tiques et les maladies qu'elles transmettent, dont la maladie de Lyme.

CITIQUE fait travailler ensemble à toutes les étapes du programme des citoyens et des chercheurs. <https://www.citique.fr/programme-citique/>

# Urbanisme...

Une rubrique « Urbanisme » sera insérée à chaque semestre, vous exposant les différentes autorisations qui ont été accordées depuis le dernier bulletin. Avant cela, faisons un rattrapage progressif depuis 2022.

Les déclarations préalables à Chauenne lors du second semestre 2022 :



# Alerte sécheresse...




Les ressources en eau ne sont pas inépuisables. Nous devons éviter les gaspillages. Avec ces gestes simples, nous pouvons réduire notre consommation de 30%.


Deux sites pour consulter les arrêtés de restriction d'eau, les secteurs concernés et les actualités liées à la sécheresse : [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr) et [propluvia.developpement-durable.gouv.fr](http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr)


-  Réparez toute fuite d'eau sans tarder
-  Privilégiez les douches aux bains
-  Installez des équipements sanitaires économes en eau
-  Pensez à constituer des réserves d'eau de pluie pour arroser votre potager et jardin
-  Économisez l'eau, c'est protéger la ressource. C'est aussi réduire ses dépenses.


**PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHÉRESSE**  
Ces mesures ne sont pas applicables dès lors qu'il y a utilisation d'eaux de pluie récupérées. Dans ce cas les horaires sont à respecter


	Arrosage				Nettoyage			Remplissage Vidange		
	Jardins potagers y compris partagés	Pelouses, massifs, fleurs, plantations en pots	Espaces verts, arbres et arbustes	Terrains de sport enherbés voir 5	Terrains de golf voir 6	Tolures, façades, terrasses	Stations de lavage	Voies	Piscines privées de plus de 3m <sup>3</sup>	Piscines ouvertes au public
<b>Alerte 1</b>	sauf de 20h à 8h	sauf de 20h à 8h et pour les plantes en contenant si un système de goutte à goutte est utilisé	sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 8h	sauf de 20h à 8h	sauf de 20h à 8h	sauf avec matériel à haute pression et auto-alimenté	sauf pour des postes équipés de haute pression ou système avec au moins 70% d'eau recyclée ou portique programmé ECO sur ouverture partielle	sauf avec matériel à haute pression ou balayeuse automatique	sauf remise à niveau rochère et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1ères restrictions	Pas de restrictions particulières
<b>Alerte renforcée 2</b>	sauf de 20h à 8h	sauf pour les plantes en contenant si un système de goutte à goutte est utilisé	sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 8h	sauf terrain à empu national ou international dont l'arrosage sera prioritaire. L'eau de pluie sera privilégiée.	sauf de 20h à 8h pour les greens et départs.	sauf travaux programmés avant passage en alerte renforcée et avec une entreprise de nettoyage professionnelle	sauf pour des postes équipés de haute pression ou système avec au moins 70% d'eau recyclée ou portique programmé ECO sur ouverture partielle	sauf imprégnat sanitaire ou sécuritaire et usage de balayeuse automatique	sauf remise à niveau rochère et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1ères restrictions.	sauf imprégnat sanitaire après avis de l'ARS
<b>Crise 3</b>	sans exception	sans exception	sans exception	sauf terrain à empu national ou international dont l'arrosage sera prioritaire. L'eau de pluie sera privilégiée.	pour les greens avant passage en alerte renforcée et avec une entreprise de nettoyage professionnelle	sauf travaux programmés avant passage en alerte renforcée et avec une entreprise de nettoyage professionnelle	sans exception	sauf imprégnat sanitaire ou sécuritaire et usage de balayeuse automatique	sans exception	sauf imprégnat sanitaire après avis de l'ARS


 Les prélèvements réduisent les débits et concentrent les rejets polluants dans les rivières et les nappes.


 Le plan d'économie d'eau est selon les niveaux d'alerte pour les activités commerciales, industrielles et artisanales.

 L'irrigation des cultures est également soumise à restriction (se référer à l'arrêté de restriction en vigueur).

 Les restrictions et interdictions mentionnées sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (nappes / rivières / lacs / pompage). Les dérogations doivent être sollicitées et justifiées par courriel (voir ci-dessous) auprès de la DDT et présentées en cas de contrôle. Des relevés de compteur peuvent être demandés.

 Pour les plans d'eau sont interdits les remplissages et les vidanges sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau.

 Les fontaines sont fermées à tous niveaux quand cela est techniquement possible.

 En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une **sanction pouvant aller jusqu'à 1500€**. Pour toute situation non illustrée dans ce document, veuillez prendre contact avec le service police de l'eau de la DDT (ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr) ou vous référer à l'arrêté de restriction en vigueur (à retrouver dans votre mairie).

**1. Alerte (niveau 1)** Elle est déclenchée lorsque la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ne sont plus assurés dans de bonnes conditions.

**2. Alerte renforcée (niveau 2)** Elle correspond à une aggravation de la situation hydrologique par rapport au niveau de l'alerte, sans toutefois que les milieux aquatiques et les usages de l'eau soient encore trop durement affectés.

**3. Crise (niveau 3)** Elle concerne lorsque les milieux et les usages de l'eau sont très durement affectés par la situation hydrologique. Cette situation doit conduire à la limitation des usages de l'eau aux usages prioritaires (notamment l'eau potable, l'eau pour le bétail). Tous les autres usages ont vocation à être interdits.

**4. Affichette** Délivrée par la DDT (25), cette attestation fait mention des jours et horaires de consommation d'eau.

**5. Terrains de sport** Voir restrictions dans l'arrêté cadre

**6. Golf** Restrictions plus strictes dans l'arrêté cadre et voir l'accord cadre golf et environnement 2019-2024.



## Manifestations du comité des fêtes: Chaucenne ça bouge en juin!..

### Vide grenier du 11 Juin

C'est sous un magnifique soleil que s'est déroulé notre vide-grenier annuel, dans la grande rue, ce 11 Juin.

Vous étiez nombreux à exposer et nous rendre visite, et nous vous en remercions. Sans aucun doute et avec beaucoup de plaisir, nous renouvellerons cette manifestation.

### Fête de la musique le 24 Juin



Comme vous le savez déjà, cette année encore le comité des fêtes a proposé à Mme Valérie PAGE de poursuivre l'animation d'un atelier vocal à Chaucenne. Cet atelier ce nomme "CAMELEON SPIE". Pour ceux qui ne savent pas encore de quoi il retourne, il s'agit d'un atelier qui permet à tout un chacun d'appréhender différemment sa voix, de mieux la connaître et de prendre confiance en soi. C'est tout naturellement que cet atelier vocal nous a conduit l'an dernier à organiser notre 1ère fête de la musique et c'est tout naturellement que nous avons reconduit l'expérience cette année.

Ont donc participé à cette soirée, dans le désordre : certains des participants de l'atelier vocal, l'ensemble vocal SWING A SONG, Pascale et Yves, et de nouveaux talents découverts à l'occasion de la scène ouverte. La soirée s'est terminée en chœur, le public accompagnant Laurent et Valérie, en mode CODE JAVA (c'est le nom du groupe avec lequel ils se produisent partout en France et à l'étranger ;)

### Atelier vocal

En Juin, on prépare déjà la rentrée ;) Cette année encore, le comité des fêtes renouvelle sa confiance à Mme Valérie PAGE et vous propose de participer à l'atelier vocal qui reprendra le 13 Octobre prochain. 1 vendredi par mois de 19H15 à 21H15 à Chaucenne. 10 séances de 2H chacune. Chauannois : 280€ / Extérieurs : 300€



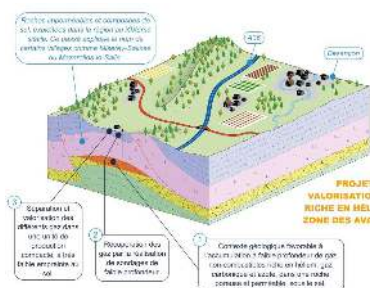
### Sortie NIGLOLAND

Initialement prévue le dimanche 2 Juillet, cette sortie a été annulée, faute de participant.

A venir : Rendez-vous en Septembre pour envisager de nouvelles aventures...

**BEL ETE A TOUS : Le comité des fêtes de Chaucenne vous souhaite un très bel été et aura beaucoup de plaisir à vous retrouver cet automne.**

## Recherche géologique: Le projet Avant-Monts franc-comtois...



Des travaux de recherches bibliographiques et des mesures de terrain ont été réalisés sur la zone des Avant-Monts du Jura située dans le nord-ouest du département du Doubs. Ils ont révélé un intérêt prospectif important en hélium, en association à des gaz non combustibles mis en évidence lors de sondages réalisés dans les années 50-60.

Entre juin et septembre 2023, des acquisitions de données vont être réalisées sur plusieurs zones de permis exclusif de recherches (PER) Avant-Monts franc-comtois. Pendant la période estivale, les équipes de 45-8 ENERGY et du service géologique national (BRGM—bureau de recherches géologiques et minières) seront sur place pour réaliser des travaux et s'assurer du bon déroulement de l'ensemble des opérations. Le PER s'étend sur 58 communes.

**L'hélium est indispensable dans de nombreux domaines (médicaux, électroniques, levage, recyclage de métaux, etc...)** Son extrême rareté sur la terre et ses propriétés physico-chimiques en font une ressource unique et très recherchée. Aujourd'hui 100% de l'hélium consommé en Europe de l'Ouest est importé des Etats-unis, du Qatar et de l'Algérie.

Si le PER Avant-Monts franc-comtois débouche sur des résultats positifs quant à une valorisation viable de l'hélium et des ressources pouvant lui être associées, la production induite aura une action concrète et durable en faveur de la transition énergétique.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site de la commune: <https://chaucenne.org/>

Mairie de Chaucenne - 21, grande rue 25170 Chaucenne • Tel.: 03 81 55 03 30 • 09 67 33 78 38 • [www.chaucenne.org](http://www.chaucenne.org)

Heures d'ouverture : lundi et mercredi de 13 h 30 à 18h